NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU PALAIS BOURBON

Georges Berry veut interpeller

Paris, 26 décembre. — M. Georges Berry annonçait dans les couloirs qu'il allait écrire au Président du Conseil pour le prévenir de son intention de lui poser, dès la rentrée, une question sur l'attitude du vote du Conseil municipal de Paris souscrivant deux cents exemplaires du livre « L'Armée contre la Nation », d'Urbain Gohier, contre lequel des poursuites ont été ordonnées.

M. Georges Berry estime que le président du Conseil, qui n'hésite pas à annuler des délibérations portant ouverture de crédits pour des familles nécessiteuses, aurait dû annuler le vote du Conseil municipal.

L'Équilibre du budget

Paris, 26 décembre. — La commission du budget a entendu aujourd'hui l'exposé de M. Pelletan, rapporteur-général, sur la situation du budget au point de vue de l'équilibre, après les diverses modifications qu'a apportées la commission au projet du gouvernement.

Après avoir incorporé les dépenses extraordinaires de la Guerre et de la Marine ainsi que les dépenses de Madagascar, le budget se présente avec un excédent de dépenses de 1.700.000 fr. sur les prévisions du gouvernement.

En outre il y a 21 millions 571.000 francs de rentes proposés par le gouvernement et qui ne sont pas acceptés par la commission.

M. Pelletan pour parer au déficit propose de faire état des recettes suivantes :

Retenues pour pensions civiles	850.000
Aliénations domaniales	3.000.000
Droits de douanes sur les vins	8.376.000
Total	12.225.000

Le déficit à combler serait ainsi réduit à 9,000,000 fr.

M. Pelletan passe ensuite en revue les recettes que la commission pourrait encore escompter.

M. de La Porte, rapporteur de la marine, a fait apporter une réduction de 100,000 fr. sur le chapitre 5 de son budget et fait inscrire une recette supplémentaire de 600,000 fr. sur les ventes du matériel provenant de l'artillerie.

D'autre part, M. Cocherie a indiqué que l'on pouvait diminuer de 900,000 fr. les intérêts de la Dette flottante.

Le déficit est ramené à 5,238,967 fr. mais la commission n'a pas encore fait état d'une somme de deux millions qu'elle pourrait demander aux bons de postes et sur une économie de deux millions à provenir de la réduction de la garantie d'Etat.

La Commission a donné mandat à son président et au rapporteur général de s'entendre avec le ministre des Finances et de lui faire connaître ses dernières dispositions dans sa séance de mercredi prochain.

LE GÉNÉRAL SOUSSELIER

Paris, 26 décembre. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

On a pu être surpris de voir rapporter presque aussitôt la nomination au commandement de la 27e brigade d'infanterie, du général Spusselier, adjoint au gouverneur de Lille.

Ce changement a été fait à la suite d'observations présentées par les commandants des corps d'armée intéressés.

Le général Sousselier, sortant de la gendarmerie, chargé des mesures d'ordre, se trouve parfaitement à sa place dans le camp retranché de Lille.

On a remis les choses dans un état normal en donnant le commandement de la 27e brigade à un ancien colonel d'infanterie, brévet d'Etat-Major.

LA GRÈVE DES ÉPICIERS

Paris, 26 décembre. — Les démarches faites auprès des grévistes par les patrons pour les inviter à adhérer à leurs revendications, se sont continuées toute la matinée.

Le nombre des adhésions est de plus en plus nombreux. Au syndicat, on considère comme un succès les démarches faites jusqu'ici aux porteurs de ces adhésions, et on a la plus grande confiance dans la réussite de ces démarches.

Les syndicats protestent avec énergie contre les notes données par certains journaux, annonçant que la grève était terminée. « Elle existe avec plus de vigueur que jamais, nous dit-on, et elle continuera jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction.

Ce sera assez long, ajoutent les membres du comité de permanence, car il y a quatre mille patrons à visiter et la plupart d'entre eux nous ont déclaré qu'ils désireraient attendre la décision que doivent prendre les patrons dans la réunion de cette après-midi, avant de faire connaître leur réponse. ».

Une grande réunion de grévistes et non grévistes aura lieu, ce soir, à la Bourse du Travail. On y fera connaître la décision des patrons, et au cas où ceux-ci ne voudraient pas tenir la promesse qu'ils ont faite, de se réunir aujourd'hui, le syndicat les convoquerait pour demain, à la Bourse du Travail.

Le syndicat déclare répudier les actes de déprédation commis ces jours-ci aux devantures de certaines épiceries, et qu'il ne se considère pas comme solidaire de semblables actes.

MORT D'UN POETE

Paris, 26 décembre. — M. Georges Rodenbach, le littérateur bien connu, a été emporté hier soir, dans sa quarante-quatrième année, par une tiphlite qui s'était déclarée depuis deux jours seulement.

Né à Tournai, le 16 juillet 1855, M. Rodenbach avait rapidement conquis un rang distingué parmi les jeunes littérateurs belges, et avait été naturalisé chez nous depuis quelques années par le talent.

Parmi ses œuvres écrites dans notre langue avec une grande perfection de forme, citons les *Tristesses*, *l'Hiver mondain*, le *Jardinage blanche*, la *Belgique*, 1830-1880, poème historique, et un roman qui a obtenu un vif succès. *Bruges la morte* (1892, in-48).

Rodenbach, élevé à Bruges, était un artiste de grande valeur, il se signala à l'attention du public par un premier volume de vers : *Le Voyage dans les yeux.*

LE DUEL LE PIC-RÉGIS

Paris, 26 décembre. — Le duel Le Pic-Régis a eu lieu cette après-midi à 3 heures, dans un local de l'usine de Dion-Bouton à Puteaux.

Les témoins des deux adversaires étaient pour M. Le Pic, MM. Honorat et Philippe Dubois ; pour M. Régis, MM. Drault et Boissandré.

Le directeur du combat choisi d'un commun accord était M. Philippe Dubois.

Le sort a donné à M. Régis l'avantage des armes et le combat a commencé avec les armes apportées par lui.

A la 2e reprise l'engagement a été arrêté. Ces témoins croyaient M. Régis blessé au côté droit. Il n'en était rien. Mais l'une des épées étant faussées, on dut changer d'arme pour continuer le combat.

A la 3e reprise après une charge de M. Régis, l'épée de M. Le Pic s'étant trouvée faussée, le combat a été de nouveau arrêté.

Une discussion eut lieu alors pour savoir si l'on recommencerait le combat avec les armes de M. Régis.

Les témoins n'ayant pas pu se mettre d'accord, M. Régis a crié : « A bas les juifs ! J'en ai assez ! »

A 5 heures, les deux adversaires se sont séparés et la rencontre a été ajournée ; comme assistance une vingtaine de personnes parmi lesquelles MM. Guérin, Lionne, etc...

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 26 décembre. — Le *Journal officiel* publiera demain matin le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés greffiers des tribunaux de 1re instance :

De Dole (Jura) M. Huvelin en remplacement de M. Tholotte, démissionnaire.

De Chateaubriand (Loire Inférieure) M. Lamarre en remplacement de M. Leroy, démissionnaire.

Des Tribunaux de Commerce :

De Lyon, Rhône, M. Herard, en remplacement de M. Chantillin, démissionnaire.

De Gap, Hautes-Alpes, M. Lehoux, en remplacement de M. Ayasse, démissionnaire.

Des Justices de Paix :

De Nancelle, Aveyron, M. Sabathier en remplacement de M. Couronne, décédé.

De La Roche Derrien, Côtes-du-Nord, M. Tahen en remplacement de M. Le Breton, démissionnaire.

De Concarneau, Finistère, M. Surbled, en remplacement de M. Delesal, décédé.

D'Amboise, Indre-et-Loire, M. Venot, en remplacement de M. Bourdon, démissionnaire.

De Gonnelin, Isère, M. Portal en remplacement de M. Lehoux, démissionnaire.

De Bourbourg, Nord, Benoun, en remplacement de M. Boni, démissionnaire.

De Marseille, Oise, M. Mallet, en remplacement de M. Petit, démissionnaire.

Du Mans 2e canton, Sarthe, M. Papin, en remplacement de M. Jacquin, démissionnaire.

De Rialmont, Tarn, M. Peutray, en remplacement de M. Rabaudy, démissionnaire.

Nouvelles de l'extérieur

Français et Anglais en Chine

Londres, 26 décembre. — Une dépêche de Pékin au *Daily Mail* annonce que la protestation énergique de sir Claude Macdonald contre la concession française à Shanghai aura pour résultat de mettre l'Angleterre et la France définitivement face à face en Chine.

Un autre télégramme de Pékin au même journal dit que les rebelles qui retiennent les missionnaires français refusent catégoriquement de les rendre sur la demande du Tsung-Li-Yamen. On a décidé d'envoyer des troupes pour essayer de délivrer les missionnaires, mais on craint que cette démarche n'ait pour résultat de les faire massacrer.

RÉVOLTE EN FINLANDE

St-Pétersbourg, 26 décembre. — D'après les nouvelles arrivées de Saint-Pétersbourg, des événements fort graves viennent de se produire en Finlande.

Les Finlandais se trouveraient dans un état de révolte ouverte contre le gouvernement russe. La cause en est un décret impérial incorporant l'armée Finlandaise dans l'armée russe.

Jusqu'à présent les soldats finlandais ne quittaient pas le territoire de leur pays, de même que les contingents russes ne pouvaient sous aucun prétexte, tenir garnison en Finlande.

Cela tenait à l'autonomie dont jouit la Finlande, autonomie d'autant plus chère aux Finlandais qu'elle est liée à une constitution relativement libérale qui différencie avantageusement ce pays du reste de l'empire russe.

Les Finlandais prévoient avec raison que la fusion de leur armée avec l'armée russe n'est que le premier pas vers la fusion complète des régimes des deux pays, c'est-à-dire vers la substitution au régime libéral finlandais du régime du knout russe.

La Fondation Boucher de Perthes

A ROUBAIX

Hier, à onze heures, devant un public composé de parents et d'amis des lauréats, a eu lieu à l'Hôtel-de-ville de Roubaix, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes.

M. de Cœk, adjoint, présidait assisté des membres de la commission M. L. Carpentier, L. Chevalier, F. Tonnu, E. Marcoux, délégués du conseil municipal ; Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce ; l'abbé Ghesquier, délégué de la Société d'émulation de Roubaix.

La séance ouverte, le citoyen Cœk a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, messieurs,

» La Commission chargée de décerner le legs Boucher de Perthes, en 1898, a les décisions suivantes :

» La prime de 500 francs est accordée à Mlle Elise Fretin, rue Daguessau, hasse Kleber, n° 1.

» La première médaille d'encouragement est décernée à Mlle Marie Deltour, place du Tilleul, impasse Duguesclin, 27.

« La deuxième médaille d'encouragement est décernée à Mlle Emma Van Assche rue Paul Bert, n° 11.

« La troisième médaille d'encouragement est décernée à Mlle Adèle Stalens, 8 de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, n°.

« La quatrième médaille d'encouragement est décernée à Mlle Germaine Tonneau rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, n° 29.

« La Commission a estimé qu'elle se trouvait, cette année, dans « les conditions exceptionnelles et imprévues » qui lui permettaient de dépasser le nombre des médailles ordinairement distribuées.

« En effet, nous avons eu la satisfaction de voir répondre à l'appel que notre collègue, M. Marcoux, adressait à la population, il y a un an à ce jour, en terminant son éloquent rapport. Seize demandes nous ont été adressées, toutes dignes d'intérêt et d'attention. Toutes méritant un examen sérieux et approfondi.

« Un cœur blessé qui reste accessible à toutes les généreuses tendresses, un indigent qui plaint et secourt un autre indigent, une pauvreté qui devient la consolation et la ressource d'une pauvreté encore plus déniée qu'elle-même, un être qui n'est rien, qui n'a rien et qui aspire seulement à la gloire de répandre des grâces et de faire des heureux, c'est un spectacle aussi étonnant que de voir fleurir le désert, disait naguère un orateur de l'Institut de France.

« Eh bien ! ce spectacle étonnant et admirable, le seul chiffre des concurrentes qui se sont présentées devant nous ne prouve-t-il pas qu'il est commun dans notre laborieux pays ? La grande misère elle-même n'y endurcit pas aux maux d'autrui.

» Avant de donner la parole à M. le rapporteur, qu'il me soit permis de remercier les personnes qui ont bien voulu assister à cette fête du devoir. Que mes collègues de la commission me laissent les remercier aussi de leur précieux concours. »

La parole est ensuite donnée à notre ami Marcoux qui, dans un long et documenté rapport, expose les mérites des lauréates.

Voici les principaux passages de cet éloquent discours :

« Le dévouement, dit-il, est souvent une passion... Les personnes qui assistaient l'an passé, à la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes, celles qui nous firent l'honneur de parcourir le travail qui nous fut alors adressé, se souviennent, sans doute, de cette malade, de cette vieille, sans ressources, qui, sans cesse, veillait aux soins du ménage, et gagnait le pain. Or ne savez-vous pas qu'à cette époque de fortunes scandaleusement énormes, souvent édifiées par le tripotage, le vol et la fraude, on considère dans certain milieu que l'ouvrier n'a pas le droit de se plaindre s'il arrive à vivre au jour le jour ? La famille de Germaine « vivait » donc. Mais la misère et le malheur la guettaient et ils vinrent s'asseoir à son foyer le jour que le père fut atteint d'une affection cérébrale. Germaine se révéla fille de courage et de sacrifice et, dès lors, c'est grâce à elle que les siens purent vivre.

» Avec la mort du père, survenue il y a un an, ces deux êtres, leur mère malade, s'accroché. Elle vit à côté d'elle une mère malade, une sœur souffrant des yeux et trois petits frères à élever. Elle comprit ce qu'ils attendaient d'elle. Aussi depuis ce jour, elle ne connaît guère le repos. Ouvrière modèle à l'usine, elle ne peut plus, elle ne veut plus se contenter de son travail d'atelier et disent les renseignements qui nous sont donnés, sur elle, « elle emporte des pièces à piquer pendant l'heure des repas et bien souvent elle prend sur son sommeil pour finir la tâche qu'elle s'est imposée. » N'est-ce donc pas un motif légitime de créer pour elle une quatrième médaille ?

— » J'ai terminé, Mesdames et Messieurs.

« Il faut qu'une action louable soit louée », a dit le plus célèbre des précurseurs de M. Boucher de Perthes. J'ai cru avoir dit, du plus simplement du monde, vous faire connaître quelques traits de dévouement. En les accomplissant, leurs auteurs faisaient le bien pour le bien. Grâce à notre bienfaiteur leurs noms iront s'ajouter à ce livre d'or qui serait déjà bien lourd, si nous pouvions y noter tous les sacrifices, tout le dévouement, tout l'héroïsme inconnu du prolétariat roubaisien » (Marques d'approbation).

Après l'audition de ce rapport, très écouté et très approuvé, et la remise des diplômes et des médailles, la séance a été levée.

A l'année prochaine. Espérons que les concurrentes seront encore plus nombreuses et que la Commission n'aura encore que le doux embarras du choix.

L'ÉPURATION DE L'ESPIERRE

La délégation qui sera reçue demain par le Ministre des Travaux publics est composée pour Roubaix, de MM. Desurmont, Lepers, de Cœk, adjoints, et Barbotin, conseiller municipal ; pour Tourcoing, de MM. Hazebrouck, maire, Senelar, adjoint, Maller et Ducoulombier, conseillers municipaux.

M. Gruson, ingénieur en chef, accompagnera la délégation qui sera présentée au ministre par M. le Préfet du Nord.

Choses Municipales Lilloises

Le Budget de 1899

Le projet de budget pour 1899 sera présenté ce soir au vote du Conseil municipal.

L'Administration municipale a prévu pour cette année un total de dépenses s'élevant à 9.323.183 fr. 04 qui se décomposent comme suit :

Dépenses ordinaires. . . .	6.473.872,18
Dépenses extraordinaires. .	2.849.310,86

Sans doute, au cours de la séance, les chiffres que nous donnons pourront être changés par suite des propositions diverses qui se produiront, mais il n'en est pas moins intéressant de jeter dès aujourd'hui un coup d'œil rapide sur l'ensemble du projet.

Du simple examen du rapport qui sera lu ce soir par le citoyen Clément, au nom de la commission des finances, il se dégage tout d'abord et très nettement cette préoccupation constante de la municipalité d'améliorer le sort des humbles, par un relèvement des petits salaires et lorsque cela est possible, par une diminution des heures de travail.

C'est ainsi qu'elle propose la création de trois nouveaux emplois de surveillants de jardins pour permettre de diminuer le nombre d'heures de travail des huit autres gardes, d'où une augmentation de dépense de 3600 fr. pour le crédit affecté à la police.

De même, précédemment un grand nombre d'ouvriers chargés de l'entretien de nos promenades publiques faisaient 10 et 11 heures de travail par jour. L'administration qui se souvient des promesses faites par elle, augmente légèrement le nombre d'hommes et élève un peu les salaires de façon à amener ceux-ci à un taux normal de 4 fr. à 4 fr. 25. Le crédit se trouve de ce fait en augmentation de 15.500 fr.

Les Œuvres d'Assistance publique

Comme dans les budgets précédents, les œuvres de solidarité sociale sont l'objet d'une sollicitude toute spéciale de la part de nos élus ouvriers.

L'année dernière quatre mille quatre cents jeunes écoliers prenaient leur repas aux cantines scolaires, cette année, le nombre des « clients » s'élève à cinq mille quatre cents. Cette augmentation nécessite une dépense supplémentaire de 16.000 fr.

Le crédit des hospices est porté à 47.000 francs divisés en trois sous-crédits. Un de ces sous-crédits — 10.000 fr. — est rédigé comme suit : « Subside éventuel à l'administration des hospices pour distribution aux vieillards hospitalisés de 25 cent. par tête et par quinzaine pour leur permettre l'achat d'ingrédients de propreté » et d'avoir un peu d'argent en poche. Espérons que cette fois, l'administration des hospices ne refusera pas cette subvention et que les vieillards pourront désormais se servir comme M. Danchin lui-même, de savon et de cirage, ce qui leur avait été impossible jusqu'à ce jour, faute d'argent.

On se souvient que, à deux reprises, différentes, un subside de 20.000 francs avait été voté par le conseil municipal pour permettre l'amélioration du régime alimentaire des administrés de l'Hospice général.

L'étrange refus opposé par l'administration des Hospices mettra l'administration municipale à chercher les moyens d'attribuer cette somme à d'autres malades d'assistance.

C'est ce qui a permis d'inscrire au budget de 1500 frais de dit nouveau :

2000 francs pour secours aux malades convalescents ;

1000 francs pour secours aux artistes musiciens ;

1000 francs pour secours aux artistes peintres. D'autres crédits ont été augmentés. Il est prévu 1000 francs en plus pour l'œuvre des Invalides du Travail ; 1000 fr. pour secours aux femmes en couche ; 1000 fr. pour secours aux enfants en bas-âge, enfin 12.000 fr. en plus pour secours aux vieillards non hospitalisés, ce qui permettra de créer 100 nouvelles pensions mensuelles de 10 francs.

L'Administration municipale ne pouvait faire un meilleur emploi des sommes que les Hospices avaient refusé d'accepter. Il convient d'en féliciter tout particulièrement le citoyen Ghesquière, le dévoué adjoint à l'assistance qui apporte dans sa lourde tâche tant de dévouement et tant d'abnégation.

Mais la liste des œuvres philanthropiques est loin d'être épuisée. Bien d'autres encore font l'objet cette année d'une augmentation de subside.

Il est alloué 100 francs en plus à la société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative ;

1000 francs en plus à la société de Mutualité Maternelle ;

2000 francs en plus pour l'envoi des enfants malades dans les sanatoria ;

1000 francs en plus à l'œuvre des Cuisines populaires ;

1000 francs en addition à la fondation Boucher de Perthes. La commission des Finances estimant cette somme insuffisante en raison de services rendus par cette fondation, demande que le crédit soit porté à 2000 francs.

Telles sont, brièvement exposées, les principales modifications apportées par l'Administration municipale aux budgets précédents. Certes, nous n'avons pas la prétention de soutenir qu'elles supprimeront la misère, mais il n'en est pas moins vrai que, grâce à elles, bien des souffrances seront apaisées.

Une fois de plus, nos amis de l'Hôtel de ville ont tenu leurs promesses ; ils sont restés fidèles au programme que, candidats, ils avaient préconisé.

Il n'y a là rien qui doive nous surprendre.

A. DAGROT.

TIRAGE AU SORT

DE LA CLASSE 1898

Voici les jours et heures auxquels il sera procédé au tirage au sort, dans notre région, pour la classe 1898 :

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Cantons de : Pont-à-Marcq, lundi 23 janvier, 10 h. du matin ; Quesnoy-sur-Deûle, mardi 24 janvier, 9 h. matin ; Lille-Est, mercredi, 25, 9 h. du matin ; Lille-Nord, mercredi, 25, 10 h. 1/2. Lannoy, jeudi 26, 8 h. 1/4 ; Seclin, vendredi 27, 9 h. 1/4 ; Roubaix-Est, Samedi 28, 8 h. 1/2 ; Roubaix-Nord, mardi 31, 8 h. 1/2 ; Lille-Nord-Est, mercredi 1er février, 9 h. ; Lille-Ouest, mercredi 1er février, 10 h. 1/2. Haubourdin, jeudi 2 février, 9 h. du matin. Lille-Sud-Est, Vendredi 3, à 8 h. 1/2 du matin. Lille-Sud-Ouest, id. à 10 h. du matin. Tourcoing-Nord-E., samedi 4, 8 h. 1/2, matin. Tourcoing-Nord, samedi 4, à 10 h. 1/2 matin. Tourcoing-Sud, lundi 6, à 9 heures du matin. Lille-Sud, mardi 7 fev., à 9 heures du matin. Lille-Centre, mardi 7 fev., à 2 heures du soir. Armentières, mercredi 8, à 8 h. 3/4 du matin. Cysoing, jeudi 9 février, à 9 heures du matin. La Bassée, vendredi 10, à 8 h. 1/4 du matin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Bavai, Lundi 23 janvier, 10 h. 1/2 matin. Avesnes-Nord, mardi 24, 9 h. 1/2 m. Avesnes-Sud, mardi 24 11 h. m. Le Quesnoy-Est, mercredi 25, 8 h. 1/4 m. Le Quesnoy-Ouest, mercredi 25, 9 h. 1/2 m. Solre-le-Château, mercredi 25, 10 h. 1/2 m. Trélon, vendredi 27, 10 h. m. Berlaimont, samedi 28, 11 h. 1/4 m. Landrecies, lundi 30, 9 h. m. Maubeuge, mardi 31, 9 h. m.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Clary, lundi 23 janvier, 10 h. 1/2 du matin. Cambrai-Est, mardi 24 janvier, 9 h. du matin. Cambrai-Ouest, mardi 24 janvier, 2 h. du soir. Le Cateau, mercredi 25, 10 h. 3/4 du matin. Solesmes, jeudi 26, 10 h. du matin. Marcoing, vendredi 27, 1 heure du soir. Carnières, samedi 28, 10 heures du matin.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Arleux, mardi 24 janvier, 9 heures du matin. Orchies, mercredi 25, midi 3/4. Douai-Sud, vendredi 27, 2 heures du soir. Douai-Ouest, samedi 28, 2 heures du soir. Marchiennes, mardi 31, 10 heures du matin. Douai-Nord, mercredi 1er février, 2 h. du soir.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Hondschoote, lundi 23 janvier, 10 h. 3/4 matin. Bergues, mardi 24, 10 h. 1/2 matin. Gravelines, vendredi 27, 2 h. 1/2 soir. Dunkerque-Est, lundi 30, 9 h. matin. Dunkerque-Ouest, mardi 31, 9 h. matin. Bourbourg, jeudi 2 février, 10 h. matin. Wormhoudt, mercredi 8, 11 h. 1/4 matin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Steenvoorde, lundi 23 janvier, 9 h. 1/2 du m. Hazebrouck-Nord, mercredi 25, 9 h. 1/2 m. Hazebrouck-Sud, mercredi 25, 11 h. du matin. Bailleul-Nord-Est, jeudi 26, 9 h. 1/2 du m. Merville, samedi 28, 10 heures du matin. Cassel, lundi 30, 9 heures 1/2 du matin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Saint-Amand-Rive-Droite, lundi 23 janvier, 9 h. du matin. — Saint-Amand-Rive-Gauche, lundi 23, 11 h. du m. — Valenciennes-Est, mardi 24, 8 h. du matin. — Valenciennes-Sud, mardi 24, 2 h. 1/2 du soir. — Condé, mercredi 25, 10 h. du m. — Denain, jeudi 26, 2 h. du s. — Bouchain, vendredi 27, 2 h. du s. — Valenciennes-Nord, samedi 28, 9 h. du m.

AVIS. — Les jeunes gens inscrits comme dans des classes précédentes, qui auraient un motif d'excuse à invoquer, doivent faire parvenir leur demande à la préfecture ou à la sous-préfecture, huit jours au moins avant le jour fixé pour le tirage au sort du canton, sous peine de se voir attribuer d'office les premiers numéros.

Dernière Heure

POLICIER ASSASSIN

Lyon, 27 décembre, 1 h. — Le gouverneur général a fait remettre un secours de 250 fr. à la veuve d'un typographe nommé Aglet, tué hier par un agent de police, sans provocation aucune, et à coups de revolver.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 27 décembre, 1 h. 15. — M. le conseiller Bard, dans une note Havas, déclare inexacts les récits d'après lesquels il aurait dans des circonstances quelconques engagé ou cru engager une conversation avec Picquart comme le rapporte l'« Eclair » hier matin.

Voici un démenti aux journaux réactionnaires lillois qui avaient reproduit le récit de l'*Eclair*.

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE — N° 58

LA JOUEUSE D'ORGUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

CAÏN

PREMIÈRE PARTIE

XXXVII

— Eh bien ! — reprit le commissaire, — qu'on monte le corps au premier étage et qu'on l'étende sur le lit.

L'ordre fut à l'instant même exécuté.

On souleva le cadavre et on le transporta dans la chambre de Véronique.

— Je crois qu'il serait bon de faire prévenir le parquet et la préfecture de police... — dit le maire au magistrat.

— Je vais envoyer un agent.

Et tirant un carnet de sa poche, le commissaire en détacha deux feuilles, sur lesquelles il traça au crayon les lignes suivantes :

« *Double assassinat, vol et incendie à Saint-Ouen à l'usine de M. Richard Vernière, une des victimes. — Présence du Procureur de la République et du chef de la Sûreté ingente.*

« *Le commissaire de police de Saint-Ouen.* »

— Une de ces feuilles au Palais et l'autre à la préfecture... — commanda-t-il au magistrat à un de ses sous-ordres... — Prenez une voiture si vous avez la chance d'en trouver une, et, dans tous les cas, hâtez-vous !...

L'agent partit au pas de course.

Le maire et le commissaire quittèrent la loge pour gagner la cour où les pompiers ne pouvaient, hélas ! que noyer les décombres.

L'usine n'existait plus.

De la fabrique de couleurs et vernis il ne restait guère que des pans de mur.

Les docks n'avaient plus rien à craindre.

— C'est là que se trouvait l'habitation de M. Vernière ? — demanda le commissaire en étendant la main vers un amoncellement de ruines fumantes et de poutres à demi consumées.

— Oui, monsieur... — répondit un ouvrier de l'usine dont les cheveux roussis témoignaient qu'il avait vu de très près le feu.

— Qui pourra nous renseigner ici — reprit le magistrat, — puisque la gardienne est hors d'état de parler !

Claude Grivot s'avança, les vêtements trempés par l'eau des pompes, le visage noirci par la fumée.

— Je vous dirai ce que je sais, moi, monsieur... — fit-il. — J'étais un des premiers sur les lieux du sinistre.

— Qui êtes-vous ?

— Le contremaître de l'atelier des ajusteurs-mécaniciens de M. Vernière.

— Que savez-vous ?

— Malheureusement bien peu de chose — Je venais de me coucher dans la chambre que j'occupe à l'hôtel meublé de Mme Aubin et j'avais éteint ma bougie, quand tout à coup je vis mes fenêtres s'éclairer d'une grande lueur...

— Je sautai de mon lit et j'aperçus une colonne de flammes qui montait dans le ciel au-dessus de l'usine... — Je m'habillai à la hâte, je sortis en appelant au secours, en criant au feu, et en compagnie de quelques ouvriers qui buvaient encore chez Mme Aubin, je me précipitai de ce côté...

— La porte de l'usine était ouverte ?

— Non monsieur.

— Alors, comment êtes-vous entrés ?

— J'ai fait la courte échelle à Magloire, le joueur d'orgue, qui franchit le mur et nous ouvrit... — Désirant sauver, si faire se pouvait, les livres de commerce et la caisse de M. Vernière, nous nous élançâmes vers la maison en feu... — Au moment de l'atteindre nous nous arrêtâmes épouvantés en voyant devant nous deux cadavres...

Celui de M. Vernière et celui de la gardienne ?

— Oui, monsieur.

— Avez-vous pu sauver les livres et la caisse ?

— Malheureusement non... — Le vent de tempête qui soufle activait l'incendie. — Le toit de l'habitation s'écroula, ensevelissant tout sous ses débris...

— Outre la gardienne, M. Vernière n'avait-il pas une servante ?

— La servante Madeleine, oui, monsieur.

— Se trouvait-elle dans la maison ?

— Je l'ignore...

— Quelqu'un couchait-il à l'usine ?

— Oui, monsieur.

— Qui ?

— Un palefrenier surnommé l'Ecrevisse à cause de sa tignasse rouge... — Il couchait à l'écurie dans une soupente, auprès de ses chevaux, et j'ai grand'peur qu'il n'ait péri, surpris par les flammes, car, ce soir, le pauvre diable était comme un Polonais !...

— Les chevaux ont-ils pu être sauvés ?..

— Non, monsieur, ce qui me paraît prouver que l'homme est mort... — Vivant, il leur aurait ouvert la porte de l'écurie... — Ah ! monsieur, tout cela, c'est un épouvantable malheur !... — M. Vernière assassiné, et près de deux cents ouvriers sans travail, par conséquent sans pain, en plein cœur d'hiver !

Claude Grivot jouait l'émotion avec un talent de premier ordre.

On trouver un renseignement qui nous guide ? Un point de départ quelconque ? — se demandait le commissaire de police très perplexe.

Et il questionnait les ouvriers, sans qu'un résultat appréciable lui permît de se former un commencement d'opinion.

« Ce brave commissaire, — nous devons l'avouer, — n'était pas très fort en matière d'instruction criminelle, mais un plus malin que lui y eût, comme lui, perdu son latin.

Le Maire, de son côté, n'y voyait goutte.

Ils durent se contenter de faire prendre des mesures d'ordre pour que la foule des curieux n'encombrât pas le lieu du sinistre et qu'on pût, sans crainte d'accidents, continuer à noyer les décombres.

XXXVIII

Magloire était resté dans la loge.

Serrant toujours contre lui la petite Marthe dont les larmes ne tarissaient pas, il regardait d'un œil attristé le docteur Bordet faire un premier pansement à l'horrible blessure que portait au front Mme Sollier.

La pauvre femme continuait à ne pas donner signe de vie.

Enfin, le joueur d'orgue se décida à questionner.

— Entrevoyez-vous quelque chance de la sauver, monsieur le docteur ? — demanda-t-il.

— Je n'en vois guère, à moins d'un vrai miracle de la science chirurgicale, — répondit le médecin. — Personnellement, j'avoue mon impuissance, mais à Saint-Louis, où je vais la faire transporter, elle se trouvera entre les mains d'un spécialiste de premier ordre, qui fera peut-être ce miracle...

— Enfin, il reste une lueur d'espoir ?..

— Espoir bien faible... — Dieu veuille qu'il ne soit point déçu...

Le brancard qu'on était allé chercher à la mairie venait d'arriver, porté par deux hommes.

Le commissaire, prévenu, donna l'ordre de transporter Mme Sollier à l'hôpital Saint-Louis, ainsi que le demandait le docteur.

On étendit sur le brancard le pauvre corps inanimé.

Marthe, avec des plaintes déchirantes, appelait sa grand'mère et voulait la suivre.

Magloire, — dont cependant l'influence sur elle était grande, — eut beaucoup de peine à la calmer.

Le sinistre cortège partit sous la conduite d'un agent qui avait choisi trois solides gaillards pour se relayer pendant le voyage.

Le malheureux conduisit Marthe chez Mme Aubin, dans le restaurant était resté ouvert.

Personne ne songeait à se coucher. — On attendait des nouvelles que les allants et venants apportaient à chaque instant.

En voyant entrer Magloire qui tenait la petite fille par la main, Mme Aubin et ses servantes tressaillirent.

— Véronique ? demanda vivement la patronne.

— Blessée, — répondit le joueur d'orgue.

— Dangereusement ?

— C'est à craindre...

— Ah ! pauvre Mme Sollier ! — Pauvre petite Marthe !

— On emporte maman Véronique à l'hôpital, — reprit le joueur d'orgue, — il faut préparer un lit pour l'enfant, la coucher et veiller sur elle...

— Ça va être fait tout de suite.

Marthe semblait au moment de perdre connaissance, tant elle était épuisée, à bout de forces.

La Marie la prit dans ses bras, et avec l'aide de Catherine qui l'éclairait, elle la monta dans sa chambre et elle la coucha dans son lit.

Magloire était aussitôt repartit pour retourner à l'usine incendiée.

Il voulait savoir ce qui allait s'y passer à l'arrivée du procureur de la République et du chef de la sûreté que le commissaire de police de Saint-Ouen avait fait prévenir.

Il était une heure du matin.

La bourrasque qui avait soufflé en foudre depuis la veille au matin semblait vouloir se calmer.

Le vent tournait à l'ouest.

Le ciel se chargeait de gros nuages noirs, indices d'un changement prochain de température.

Déjà l'air moins glacé.

La foule des curieux que maintenait un cordon de gendarmes et d'agents commençait à s'éclaircir. — Nombre d'agents rentraient chez eux.

(A suivre)